

Rapport du jury



CENTRE DE GESTION

Examen professionnel d'avancement de grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe - 2021

Spécialités « Aménagement urbain et développement durable », « Déplacements, transports », « Espaces verts et naturels », « Réseaux, voirie et infrastructures » et « Services et intervention techniques »

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

L'examen professionnel d'avancement de grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe a été ouvert, au titre de l'année 2021, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, dans les spécialités « Aménagement urbain et développement durable », « Déplacements, transports », « Espaces verts et naturels », « Réseaux, voirie et infrastructures » et « Services et intervention techniques », en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

1) Calendrier

| | |
|--|----------------------------------|
| Période d'inscription | Du 27 octobre au 2 décembre 2020 |
| Date de limite de dépôt | Le 10 décembre 2020 |
| Epreuve écrite | Le 15 avril 2021 |
| Réunion d'évaluation de l'épreuve écrite | Le j24 juin 2021 |
| Epreuve orale | Du 20 au 23 septembre 2021 |
| Jury d'admission | Le 28 septembre 2021 |

2) Les conditions particulières d'accès

L'examen professionnel, au titre de l'avancement de grade, est ouvert aux techniciens territoriaux ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du grade de technicien et justifiant d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux cedex

Téléphone : 05 56 11 94 30 – Télécopie : 05 56 11 94 44

cdg33@cdg33.fr – www.cdg33.fr

3) Les candidats :

48 candidats se sont inscrits à cet examen professionnel.

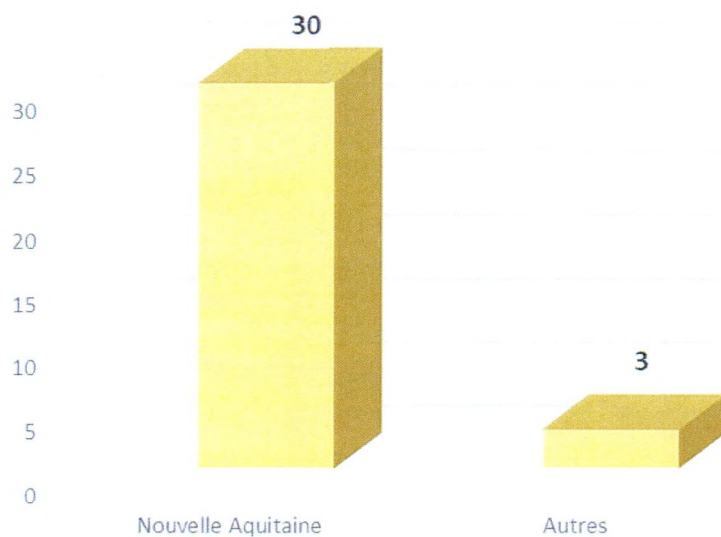
15 candidats ont été refusés car ils ne remplissaient pas les conditions d'accès.

33 candidats ont été admis à concourir dont la répartition est la suivante :

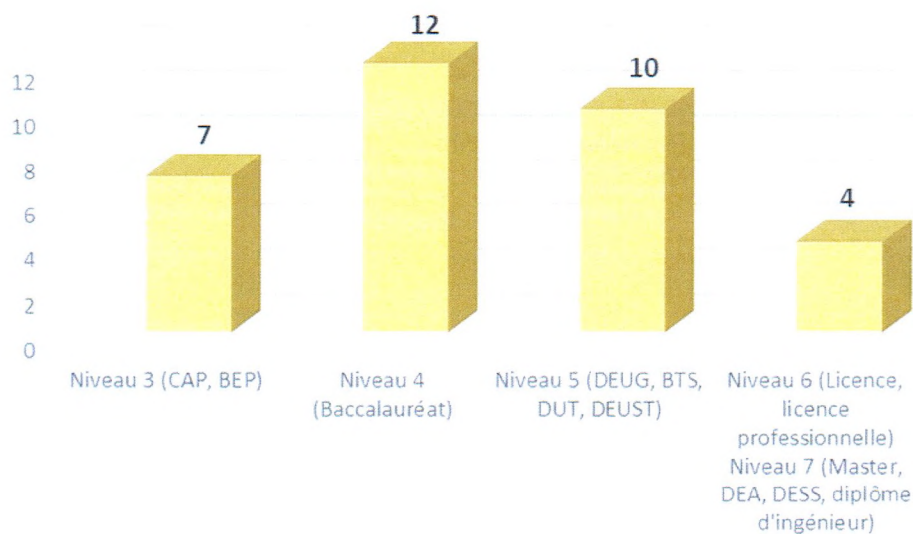
- 11 candidats dans la spécialité « Espaces verts et naturels »,
- 5 candidats dans la spécialité « Services et intervention techniques »,
- 17 candidats dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures ».

Répartition des candidats admis à concourir

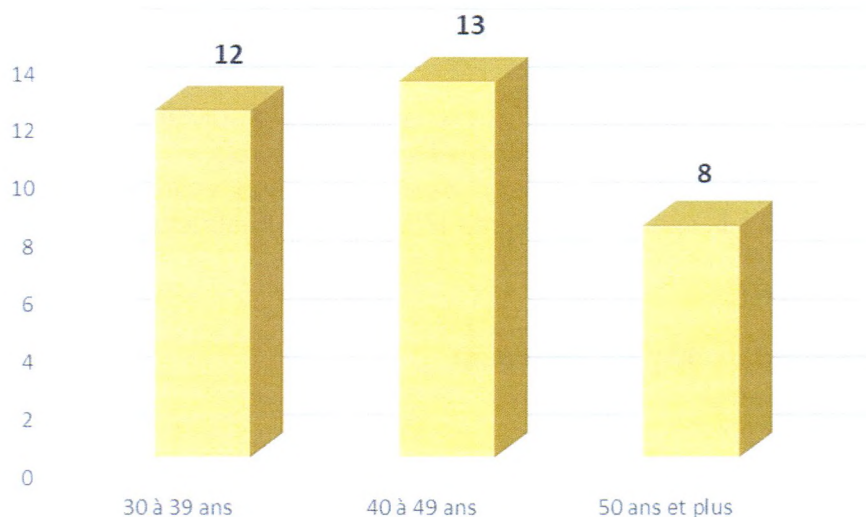
✓ par région :



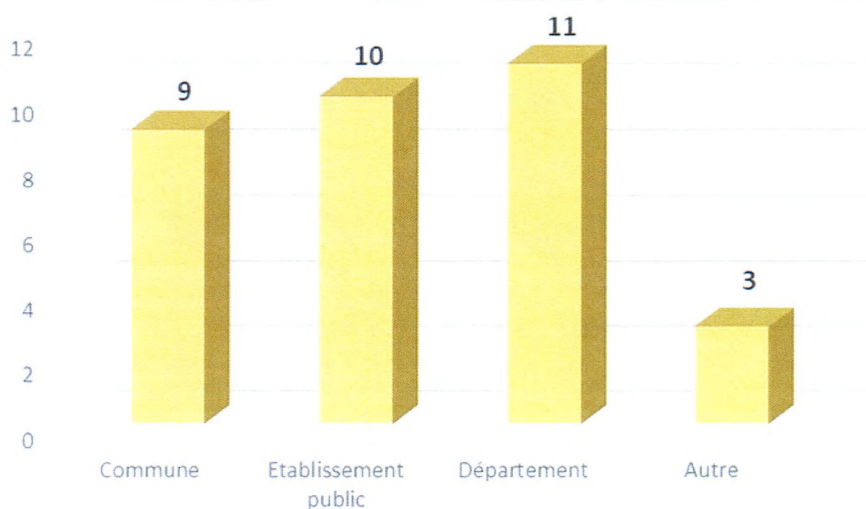
✓ par niveau d'étude :



✓ **par tranches d'âges :**



✓ **par situation professionnelle :**



4) Le jury :

Le jury de l'examen professionnel comprenait 9 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires et personnalités qualifiées.

5) L'épreuve écrite :

a) Déroulement

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 15 avril 2021, à l'Espace Culturel du Pin Galant à Mérignac.

b) Le contenu

Cette épreuve consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée 3 heures ; coefficient 1).

Le sujet commun à l'ensemble du territoire a été élaboré par la cellule pédagogique nationale.

c) Présence à l'épreuve écrite

23 candidats se sont présentés :

- 6 candidats dans la spécialité « Espaces verts et naturels »
- 15 candidats dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures »,
- 2 candidats dans la spécialité « Services et intervention techniques ».

Ceci se traduit par un taux d'absentéisme de 30 %.

d) Résultats

| Spécialité | Moyenne générale | Note la plus haute | Note la plus basse |
|---|------------------|--------------------|--------------------|
| Aménagement urbain et développement durable | | | |
| Déplacements, transports | | | |
| Espaces verts et naturels | 7.13 | 13.50 | 2.75 |
| Réseaux, voirie et infrastructures | 9.37 | 15.50 | 5 |
| Services et intervention techniques | 11 | 11.75 | 10.25 |

6) La réunion d'évaluation :

A l'issue de l'épreuve écrite, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale.

22 candidats ont été autorisés à se présenter aux épreuves orales :

- 15 candidats dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures », ce qui représente 100% des candidats.
- 5 candidats dans la spécialité « Espaces verts et naturels », ce qui représente 83,3% des candidats.
1 candidat a reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.
- 2 candidats dans la spécialité « Services et intervention techniques », ce qui représente 100% des candidats.

7) L'épreuve orale :

a) Déroulement :

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée au CDG33 à Bordeaux-Lac, du 20 au 23 septembre 2021.

Le jury était réparti en sous-jury de 3 membres : un élu local, un fonctionnaire territorial et une personnalité qualifiée.

b) Contenu :

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions techniques, notamment dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

c) Présence

21 candidats se sont présentés :

- 14 candidats dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures »,
- 5 candidats dans la spécialité « Espaces verts et naturels »,
- 2 candidats dans la spécialité « Services et intervention techniques ».

Ceci se traduit par un taux d'absentéisme de 4,5%.

d) Résultats :

| Spécialité | Moyenne générale | Note la plus haute | Note la plus basse |
|---|------------------|--------------------|--------------------|
| Aménagement urbain et développement durable | | | |
| Déplacements, transports | | | |
| Espaces verts et naturels | 13.80 | 15 | 12 |
| Réseaux, voirie et infrastructures | 11.50 | 18 | 7 |
| Services et intervention techniques | 9.50 | 12 | 7 |

8) Le jury d'admission :

A l'issue de l'épreuve orale, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis à l'examen professionnel. Le jury retient comme seuil 20 points.

| Spécialités | Nombres de candidats admis |
|---|----------------------------|
| Aménagement urbain et développement durable | |
| Déplacements, transports | |
| Espaces verts et naturels | 3 |
| Réseaux, voirie et infrastructures | 8 |
| Services et intervention techniques | 1 |
| Total | 12 |

9) Remerciements :

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation de l'examen professionnel et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions

Le Président du jury remercie les membres du jury, le personnel du service concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de cet examen professionnel.

Le Président du Jury,



Alain MANO